

longue, bref, ceux que nous pouvons classer, en général, parmi les sages de la nation, qui sont nommés au Sénat.

Lorsqu'il s'agit de faire un parallèle entre les jeunes et les vieux, certains vers d'un grand poète français illustrent assez bien le problème de l'échelle des valeurs entre les plus jeunes et les plus âgés.

Je me souviens de certains vers de Victor Hugo, tirés du poème «Booz endormi». Booz était endormi près de gerbes de blé. A ce sujet, Victor Hugo a écrit:

Les femmes regardaient Booz plus qu'un jeune homme. Car le jeune homme est beau, mais le vieillard est grand.

Si la jeunesse a des qualités, les aînés ont les leurs également. Et Victor Hugo ajoutait:

Et l'on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens.

Il est vrai qu'en général les jeunes gens ont un enthousiasme et une force passionnés, nécessaires et très précieux.

Mais il ajoutait:

Mais dans l'œil du vieillard, on voit de la lumière.

Si nous avons besoin de la force et de l'enthousiasme passionnés de la jeunesse, nous avons également besoin de la force et de l'enthousiasme contrôlés, encore que froids parfois, de ceux qui arrivent au terme d'une vie bien remplie de réalisations et d'efforts passés, mais qui ont tout de même porté des fruits.

Mais, dans cette question...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, tout comme le député qui m'a précédé, j'aimerais féliciter le motionnaire. Quand on étudie le libellé de la motion, on constate qu'elle mérite d'être adoptée par la Chambre. D'autre part, je ne puis féliciter le motionnaire de son discours, qui était tout à fait politique. Il se plaignait de ce que les représentants du NPD ne sont pas nombreux au Sénat. Cela tient à ce que les nominations sont faites d'après la population du pays, et qu'il y a au Canada beaucoup plus de gens compétents chez les libéraux que chez les partisans du NPD. Nous avons eu, cependant, un membre du NPD au Sénat; d'autres membres y seront sûrement nommés dans l'avenir.

• (5.40 p.m.)

Je félicite le député de ses propos. Sauf erreur, il a proposé qu'un comité soit établi

[M. LeBlanc.]

pour examiner tous les aspects du Sénat. Je suis d'accord avec lui, monsieur l'Orateur, car le peuple canadien est sans doute le peuple le plus gouverné de la terre. D'après les chiffres du dernier recensement, nous sommes un peu moins de 21 millions de Canadiens; pourtant, nous avons 102 sénateurs, 264 députés à la Chambre des Communes et 634 membres des assemblées provinciales. Par ailleurs, nous avons les municipalités avec les conseillers et échevins municipaux, les commissions scolaires, les services publics et dans certaines régions, des conseils de comté. Dans les régions rurales de l'Ontario, il est bien rare qu'un citoyen ne puisse exercer son droit de vote pour six ou sept différents organismes. En plus de tous ces organismes élus, nous avons les lieutenants-gouverneurs des provinces et le gouverneur général du Canada. Au-dessus de tout, il y a la reine.

Il me semble qu'en ce qui concerne le Canada, et sauf le respect que je dois aux Indiens, j'ai raison de dire que nous avons bien trop de chefs et pas assez d'Indiens. Prenons quelques exemples. La province de la Saskatchewan compte 962,000 habitants, soit environ la moitié de la population de Toronto ou de Montréal, mais elle a droit à 13 députés aux Communes, à six sénateurs et à 59 membres à l'Assemblée législative provinciale. Monsieur l'Orateur, sauf le respect que je dois à cette province ayant une forte production de céréales, c'est là un appareil gouvernemental trop vaste. Pour couronner tout cela, il y a les municipalités, les conseils de comté, les services publics etc.

Ma province, celle de l'Ontario, qui compte environ 7 millions et demi d'habitants, a la plus forte densité de population. Nous avons 88 députés aux Communes, 24 sénateurs et 117 membres à l'Assemblée législative provinciale. Pour couronner le tout, il y a le conseil municipal de Toronto, le conseil métropolitain, la commission hydrologique, les commissions scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Point n'est besoin de se creuser beaucoup la tête pour en arriver à la conclusion que nous sommes suradministrés.

Si la motion de mon honorable ami signalait cet état de choses à l'attention du public, de sorte que le Sénat—ce n'est là qu'une hypothèse—soit aboli ou modifié ou que d'autres organes gouvernementaux soient comprimés, je l'appuierais.

L'été dernier, j'ai eu le privilège de survoler la belle province de l'Île du Prince-Édouard. L'île compte 110,000 habitants et quatre sénateurs contre 24 pour l'Ontario qui a une population de 7.5 millions et autant pour le Québec qui en compte 6 millions. Certes, un changement s'impose à cet égard. Il est temps que le gouvernement charge un comité de faire enquête sur le Sénat